

ATTESTATION D'ACCUEIL

Liste des pièces à fournir (originaux + copies)

- Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour
- Titre de propriété ou avis de taxe foncière, ou bail locatif avec la dernière quittance de loyer
- Justificatifs de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, téléphone, etc.)
- 3 derniers bulletins de salaire ou allocation chômage, versements de retraite, allocation familiale de chaque personne vivant au foyer
- <u>Si profession libérale</u>: fournir l'attestation d'inscription de l'entreprise (ex : KBIS, etc.) et le dernier bilan comptable
- Le dernier avis d'imposition
- Un timbre fiscal dématérialisé et imprimé de 30 € (ce timbre peut être acheté sur le site : www.timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac agréé)

a) Pour un enfant mineur non accompagné de ses parents

L'hébergeant doit fournir une autorisation parentale sur papier libre rédigée par le ou les détenteurs de l'autorité parentale et précisant l'objet, les dates précises du séjour de l'enfant et le nom de la personne chargée de la garde temporaire de l'enfant.